



**Bureau communautaire
Mardi 28 Novembre 2023
DECISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Olivier BRUN, M. Olivier BERNARDI.

Absents : M. Gérald VALENTINI, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Accord Cadre 2020-14 MS23 - Travaux de pose d'une canalisation de refoulement d'eaux usées et d'une canalisation de refoulement d'eau potable – Interconnexion Aspiran Paulhan

Par délibération prise en séance du 29 Aout 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Clermontais a approuvé une délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision relative aux marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € H.T et inférieur ou égal au seuil des procédures formalisées lorsque les seuils sont inscrits au budget.

A cet effet, il est rappelé que par délibération n°2020.12.08.16 un accord cadre subséquent portant sur les travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement a été voté. Cet accord cadre à marchés subséquents concerne toute opération de renouvellement et de renforcement des réseaux et ouvrages de réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Pour rappel, l'attribution de l'accord cadre subséquent s'articule autour de trois opérateurs : groupement TPSM/BALDARE, entreprise SOLATRAG, entreprise RAMPA TP.

Conformément au Programme Pluriannuel d'Investissements 2022 – 2030, un programme de travaux est mis en œuvre en vue de créer une interconnexion entre les communes d'Aspiran et Paulhan.

A l'issue de cette consultation et après l'avis favorable émis par la commission MAPA réunie le 28 novembre 2023, il est proposé aux membres du Bureau communautaire d'attribuer le marché subséquent n°23 à :

Désignation	Montant
Groupement TPSM (mandataire)/ BALDARE, dont le siège social est à BEZIERS (34500), 12 rue André Blondel	875 488,56 €HT

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du marché subséquent avec l'entreprise et selon le montant susvisé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 28 Novembre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL